

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_112 : CRÉATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES
CHARGES TRANSFÉRÉES

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_112 : CRÉATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées par des communes à un groupement ayant pour cadre fiscal la fiscalité professionnelle unique (FPU)

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, la composition est déterminée par le conseil communautaire à la majorité des 2/3. La CLECT est obligatoirement composée de membres des conseils municipaux des communes concernées sans que ceux-ci soient nécessairement conseillers communautaires ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Il n'est pas précisé quel est le mode de désignation de ces représentants.

Aussi deux solutions peuvent être envisagées :

- 1/ l'élection au sein de chaque conseil municipal ou au sein du conseil communautaire
- 2/ la désignation par le maire ou par le président de l'EPCI

Comme lors des mandats précédents, il est proposé que la CLECT soit composée d'un représentant par commune désigné par le maire.

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions lors de chaque transfert de charges.

Les maires ont été sollicités par courrier aux fins de désignation d'un représentant.

Il vous est donc proposé de créer la commission d'évaluation des charges transférées et d'en entériner la composition.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

VU les propositions adressées par chaque maire de l'Agglomération,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

CRÉE la commission locale d'évaluation des charges transférées.

DÉCIDE que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée d'un représentant par commune, désigné par le maire.

DIT que la commission est composée ainsi qu'il suit :

Albi	Roland GILLES
Arthès	Jean Marc FARRÉ
Cambon	Philippe GRANIER
Carlus	Jacques ROUSSEL
Castelnau de Lévis	Robert GAUTHIER
Cunac	Josiane GINESTET
Dénat	Isabelle PREGET
Fréjairolles	Marie-Christine CABAL
Lescure d'Albigeois	Patrick CABROLIER
Le Séquestre	Jean-Charles BALARDY
Marssac sur Tarn	Jean-Pierre CASSAGNES
Puygouzon	Thierry DUFOUR
Rouffiac	Alain FONVIEILLE
Saint-Juéry	Martine LASSERRE
Saliès	Jean-François ROCHEDREUX
Terssac	Yves CHAPRON

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL